

DURÉE	SÉQUENCE	QUI ANIME ?	OÙ ?
10'	Accueil, rangement des sacs, passage aux toilettes.	Médiateur - Enseignant	Parvis de l'église
1h40	<b>Objectifs : visualiser et expérimenter les techniques de la vannerie.</b> Rencontre avec un artisan vannier, présentation de son métier et de ses outils. Découverte du matériau, assemblage des rives puis tressage de l'osier. Réalisation d'un objet décoratif en forme de poisson.	Intervenant	Salle d'activité
10'	Bilan, rangement de la salle, passage aux toilettes.	Intervenant - Enseignant	Salle d'activité

*Ce déroulement est proposé à titre indicatif. Il peut évoluer en fonction des horaires d'arrivée et de départ du groupe, selon les conditions climatiques et le nombre de groupes sur place. Merci de votre compréhension.*

## A NOTER

Durée : 1/2 journée  
 Tarif : 3 € par élève (du 01/11 au 31/03)  
 3,5 € par élève (du 01/04 au 31/10)  
 Intervenant : artisan vannier

- Activité se déroulant uniquement en salle (combinaison possible et conseillée avec une autre demi-journée à l'abbaye).

- Prévoir au moins 2 accompagnateurs par classe.

## RENDEZ-VOUS

Abbaye de Nieul-sur-l'Autise  
 (Parvis) - Nieul-sur-l'Autise -  
 85240 RIVES-D'AUTISE



## PROGRAMMES SCOLAIRES

(BOEN n°31 du 30 juillet 2020)

### HISTOIRE

Le temps des rois.

### ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - ARTS PLASTIQUES

Expérimenter, produire, créer. Se repérer dans les domaines liés aux pratiques artistiques, être sensible aux questions de l'art.

Mettre en œuvre un projet artistique.

# CONSIGNES DE VISITE

**Enseignant, vous êtes responsable de votre groupe**, en visite libre comme en visite accompagnée. Vous devez vous assurer du respect des consignes et transmettre ces informations aux élèves et aux accompagnateurs.

**Les visiteurs qui ne respecteront pas ce règlement pourraient se voir interdire l'accès au site.**

## ENCADREMENT DU GROUPE

	Nous recommandons	Bulletin Officiel de l'Education Nationale : <a href="#">Circulaire du 13 juin 2023</a>
Maternelle	<b>6 accompagnateurs dont l'enseignant</b>	Jusqu'à 16 élèves : 2 adultes dont l'enseignant de la classe. Au-delà d'un groupe de 16 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves.
Elémentaire	<b>3 accompagnateurs dont l'enseignant - 4 si la classe excède les 30 élèves</b>	Jusqu'à 30 élèves : 2 adultes dont au moins un enseignant. Au-delà de 30 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves.
Collège Lycée	<b>2 accompagnateurs dont l'enseignant</b>	Il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaire, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves.

Si le nombre d'accompagnateurs est supérieur, l'adulte supplémentaire sera considéré comme un visiteur du site et devra régler son droit d'entrée le jour de la visite (hors A.V.S.). Cette information vous sera communiquée en amont via la centrale de réservation. **En aucun cas un élève ne doit rester seul.**

## RESPECT DES LIEUX

**Boire et manger dans les espaces prévus à cet effet.** Il est interdit de pique-niquer dans l'enceinte de l'abbaye. En cas d'intempéries un espace abrité pourra être mis à votre disposition si le nombre d'élèves accueillis le jour-même le permet.

Le Département de la Vendée est engagé dans une démarche éco-citoyenne : **privilégier le pique-nique zéro déchet, trier sur place dans les sacs mis à votre disposition et rapporter tout aliment non consommé.**

Pas d'escalade sur les pierres, ni de franchissements de cordes ou de palissades.

## RESPECT DES AUTRES

**Rester discret** (ne pas courir, ne pas crier).

Éteindre les téléphones portables.

Ne pas fumer ou vapoter.

## PENSEZ-Y

L'abbaye est un lieu où il fait froid toute l'année. Il est conseillé de se couvrir en conséquence.